



Commune d'Avully

Séance du Conseil municipal du jeudi 12 octobre 2023
Procès-verbal n°312

Présent-e-s : M. Sylvain Fuser (président)
Mme Corinne Maison (vice-présidente)
Mme Deborah Brindley (secrétaire)
Mme Magali Besse Giorgi
M. Frédéric Bieri
Mme Mitzi Carmona
M. Stefano Giacometti
Mme Verena Jendoubi
Mme Eva Keiflin
M. Didier Maison
Mme Nina Rime
M. Pierre Sutter

Exécutif : M. Vincent Mottet, maire
M. Cyril Baudin, adjoint
M. Pascal Dethiollaz, adjoint

Excusé-e-s : M. Mickael Batista da Silva
Mme Natacha Gonzalez
Mme Ana Ménétrety

Verbaliste : Mme Arlette Blattner

Ordre du jour :

1. Assermentation d'un nouveau conseiller municipal
2. Approbation du PV n° 311 de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2023
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Réorganisation des commissions
5. Communications du maire et des adjoints
6. Rapport de la commission Culture, sports et loisirs du 18 septembre 2023
7. Présentation du projet de budget 2024
8. Questions orales / écrites
9. Divers

Questions du public

10. Huis-clos : examen d'une demande de naturalisation

Le président ouvre la séance à 19h30, souhaitant la bienvenue aux conseillers municipaux.

1. Assermentation d'un nouveau conseiller municipal

Le **président** annonce que, suite à la démission du Conseil municipal de **M. Stéphane Deléchat**, **M. Stefano Giacometti** a accepté la fonction de conseiller municipal de la commune d'Avully. En tant que président du Conseil municipal, il lui incombe de procéder à l'assermentation de **M. Giacometti** et invite l'ensemble des élus à se lever. Le **président** lit le texte d'assermentation :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, de veiller à la Constitution et aux lois, de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge et de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

M. Giacometti le promet.

Au nom du Conseil municipal, le **président** souhaite la bienvenue à **M. Giacometti**, qui reçoit les applaudissements de l'assemblée.

2. Approbation du PV n° 311 de la séance du Conseil municipal du 12 septembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023 est approuvé à par 9 « oui » et 2 abstentions.

3. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal

Le **président** annonce que le Bureau du Conseil municipal n'a pas de communication.

4. Réorganisation des commissions

Suite à la démission du Conseil municipal de **M. Deléchat**, trois commissions ont été réorganisées selon le tableau ci-dessous :

BÂTIMENTS (C. Baudin)			
Frédéric Bieri	LC	Deborah Brindley	A2
Magali Besse Giorgi	LC	Stefano Giacometti	A2
Corinne Maison	LC	Didier Maison	A2
Pierre Sutter	LC		

SECURITE PUBLIQUE (V. Mottet)			
Frédéric Bieri	LC	Deborah Brindley	A2
Mitzi Carmona	LC	Stefano Giacometti	A2
Corinne Maison	LC	Eva Keiflin	A2
Pierre Sutter	LC		

VIE LOCALE ET ECONOMIE DE PROXIMITE (P. Dethiollaz)			
Eva Keiflin	A2	Frédéric Bieri	LC
Sylvain Fuser	A2	Magali Besse Giorgi	LC
Stefano Giacometti	A2	Natacha Gonzalez	LC
		Nina Rime	LC

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la réorganisation de ces commissions

5. Communications du maire et des adjoints

M. Mottet annonce que la rencontre du 19 septembre avec la direction de l'Aéroport international de Genève (AIG), en présence de quelques conseillers municipaux, s'est bien déroulée. M. Schneider, directeur général, a adressé un courrier aux autorités communales pour les remercier de l'intérêt porté à l'AIG. **M. Baudin** a demandé une rencontre supplémentaire à M. Schneider, qui aura lieu prochainement à la Mairie, pour discuter du fonctionnement et de l'évolution de l'AIG.

M. Baudin signale que la commune a versé 500 Fr. à la Chaîne du Bonheur en soutien à l'Afghanistan, touché par un important séisme ces derniers jours.

M. Dethiollaz fait savoir que la commune d'Avully a été nommée au comité de l'association du Noctambus et qu'il en est le représentant.

6. Rapport de la commission culture, sports et loisirs du 18 septembre 2023

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du rapport de la séance de la commission culture, sports et loisirs du 18 septembre 2023, consacrée principalement à la création d'une nouvelle place de jeux pour les petits ou la rénovation de l'existante. **Mme Besse Giorgi**, présidente de la commission, résume le rapport :

Création d'une nouvelle place de jeux pour les petits ou rénovation de l'existante

Mme Besse Giorgi a présenté la société KuKuk Box, qui propose des espaces de jeux fabriqués avec des matériaux naturels et résistants. Ces espaces de jeux sont facilement installés et ne nécessitent pas d'aménagement particulier. Comme certains habitants se plaignent déjà des nuisances engendrées par la place de jeux située devant les immeubles roses, la commission a envisagé de disposer des espaces ludiques (long toboggan pour les petits et bancs de repos pour les jeunes) à différents endroits : à côté des courts de tennis, au-dessus de la nouvelle place de jeu (Hobbyland), sur le terrain du Banc-de-Pierre ou entre les villas et l'immeuble de la route du Moulin-Roget. La plupart des commissaires ayant montré peu d'intérêt pour ce projet, la discussion est abandonnée.

Genève Rink-Hockey Club

Mme Rime a fait part d'un message qu'elle a reçu d'un membre du Genève Rink-Hockey Club (GRHC), qui souhaiterait proposer à la commune, et plus particulièrement à l'école, une animation sportive de Rink-Hockey (hockey sur patins à roulettes). Le GRHC a été fondé en 1939 et bénéficie d'excellentes infrastructures au Centre sportif de la Queue d'Arve. Grâce à une efficace collaboration avec le service des sports de la Ville de Genève, le GRHC initie des jeunes au Rink-Hockey en organisant le mercredi après-midi des activités extrascolaires et aimerait venir à la rencontre des jeunes dans les différentes écoles du canton. Le GRHC apportera tout le matériel nécessaire. Afin d'organiser cette initiation, le responsable des activités extrascolaires prendra contact avec le maître de sport de l'école ou avec l'association des parents d'élèves. Les commissaires s'étant montrés favorables à ce projet, **M. Baudin** a proposé de prendre contact avec cette personne.

BoxUp

M. Baudin a donné quelques chiffres concernant l'utilisation des casiers connectés BoxUp, installés à l'école en juillet dernier : au 18 septembre, 32 utilisations avec 8 utilisateurs de 14 à 47 ans, dont 25% de femmes et 75% d'hommes. **M. Baudin** s'est déclaré satisfait du démarrage de ce système de partage de matériel de sport et de loisirs, sur lequel un point sera refait vers Pâques.

Bien que ne faisant pas partie de la commission, **Mme Jendoubi** trouve que le sujet de la place de jeux pour les petits est intéressant mais elle est un peu interloquée par le fait que les commissaires semblent avoir montré peu d'intérêt pour cette question. Le coût d'un tel aménagement a-t-il été discuté ? Le besoin d'une nouvelle place de jeux a-t-il été mis en avant et si oui, à quel endroit et de quelle manière ? Le rapport n'est pas le reflet d'une discussion basée sur des considérations factuelles et **Mme Jendoubi** tenait à le souligner, même si aucun vote n'est prévu à ce stade. **Mme Maison** estime que les aménagements proposés sont de bonne qualité. Elle se souvient que le prix de base d'un aménagement se situe entre 20 à 25'000 Fr, chaque élément rajouté coûtant de 2 à 5'000 Fr. Absent lors de cette séance de commission pour des raisons de santé, **M. Fuser** considère que le rapport manque d'informations, car il n'est pas fait mention du coût de cette proposition. De plus, il lui paraît que **la présidente** de la commission restitue ce

soir la discussion de la commission avec une certaine charge émotionnelle. La commune vient d'investir plus de 160'000 Fr. dans une place de jeux à Gennecy. Elle a également installé des casiers connectés BoxUp. Sur presque toutes les parcelles appartenant à la commune d'Avully, il y a des installations sportives ou ludiques. Si l'idée de cette nouvelle place de jeux pour les petits n'est pas mauvaise, il estime que les coûts en sont prohibitifs. **Mme Rime** relève que la commission a trouvé qu'il manquait des aménagements pour les enfants de moins de 5 ans, mais que la motivation pour aller de l'avant n'a pas semblé présente. **Mme Besse Giorgi** pense que chaque personne réagit en fonction de ses intérêts personnels et que l'interprétation d'une discussion peut donc être différente. Même si, pour sa part, le développement psychomoteur des petits lui tient à cœur, elle ne peut que constater que la discussion sur la nouvelle place de jeux pour les petits n'a mené à rien. **M. Fuser** sait que l'aménagement des places de jeux pour les petits est soumis à des contraintes de sécurité strictes. **Mme Maison** propose que la commission culture, sports et loisirs se réunisse à nouveau pour en rediscuter en identifiant les besoins réels et en se penchant sur les aménagements déjà existants.

Par 9 voix « pour », 2 « contre » et 1 abstention, la question de l'aménagement d'une nouvelle place de jeux pour les petits est renvoyée en commission culture, sports et loisirs.

Entre la tenue de la commission et ce jour, **M. Baudin** informe que le nombre d'utilisateurs des casiers connectés BoxUp s'élève désormais à 14 et que le matériel a été utilisé à 58 reprises.

7. Présentation du projet de budget 2024

M. Mottet présente le projet de budget 2024 et fait part de son message :

Généralités

M'adressant à vous à travers le message de présentation du budget 2023, je disais qu'assurément, la construction des budgets futurs deviendrait délicate. C'est malheureusement ce qui advient déjà pour le projet de budget 2024, qui nous a, mes collègues et moi, passablement occupés ces dernières semaines afin de vous présenter une version qui soit conforme à nos souhaits et surtout, espérons-le, aux vôtres.

A l'instar des budgets 2022 et 2023, l'exécutif a souhaité élaborer un budget 2024 qui se situe non loin de l'équilibre, en accord avec l'article 104, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes, qui spécifie, pour rappel, que le «...budget de fonctionnement d'une commune doit être équilibré » et ce, bien qu'une dérogation provisoire à ce principe reste encore en vigueur actuellement. Même si quelques investissements permettent d'inscrire de nouveaux amortissements, il convient de rappeler que leur niveau reste globalement faible. Les futurs investissements qui devront être consentis vont ouvrir de nouvelles lignes d'amortissements qui chargeront d'autant le budget de fonctionnement. Le contexte inflationniste perdure, notamment sur l'énergie, phénomène qui se répercute sur l'ensemble des biens et services. A cela s'ajoute l'augmentation de la TVA, voulue par le peuple, qui passe dès le 1^{er} janvier de 7.7% à 8.1%. Afin de maintenir une proposition de budget qui flirte avec l'équilibre, le travail a consisté à compresser les dépenses en entretien, ainsi que, paradoxalement, les charges liées à l'énergie, en misant sur le fait que les fluctuations du pétrole ne seront pas portées à la hausse. Cela en vue de compenser les charges qui continuent à augmenter plus que par des effets de la simple arithmétique inflationniste. Il s'agit principalement des dépenses liées à l'encadrement des jeunes, ainsi que celles résultant des inexorables transferts de charges ou tout simplement d'une lente uniformisation sur le plan cantonal des prestations attendues par la population. La gestion des risques, qu'ils soient sécuritaires, financiers, en termes d'image ou juridiques, impacte par ailleurs durablement le fonctionnement des administrations qui doivent constamment adapter à la hausse leurs standards, leurs compétences. Tous ces facteurs conduisent à devoir trouver des moyens supplémentaires.

Charges

Globalement, les charges augmentent d'un peu moins de 4.0 % (contre 4.3% entre 2022 et 2023). Comme en 2023, cette moyenne doit être relativisée puisque certaines dépenses croissent bien plus fortement, notamment celles liées à l'encadrement des enfants et jeunes (petite enfance, parascolaire, cuisines scolaires, Fas'e). Deux dépenses, exceptionnelles, elles, viennent également alourdir les charges : le voyage de fin de législature et l'acquisition d'un véhicule de transport de personnes pour la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires. La moyenne de 4% ainsi obtenue est rendue possible pour une large partie par une contraction des budgets liés à l'entretien général, comme indiqué.

Revenus

Les prévisions fournies par l'administration fiscale cantonale dans le courant de l'été au sujet des rentrées fiscales des personnes physiques font état d'une diminution de 7.5% par rapport aux estimations d'il y a une année. Un

nouveau renforcement de la péréquation particulièrement favorable aux communes à très faible capacité telles qu'Avully (qui touche ainsi plus de Frs 500'000.- de plus), compense cette diminution. Mais l'exclusion de la première contribution (valeur du centime en-dessous de 30) et cela, définitivement, fait « perdre » à la commune près de Frs 300'000.- sur la péréquation des personnes morales. L'augmentation nette de Frs 200'000.- de l'apport global dû aux mécanismes de péréquation démontre une dépendance toujours plus grande d'Avully par rapport aux autres communes contributrices. La commune peut cependant compter sur son parc immobilier pour lui assurer des recettes stables (env. 15% de la totalité de ses revenus) même si, en regard, l'entretien général des immeubles et les nécessaires investissements à venir font également apparaître des charges importantes.

Perspectives futures

Outre l'instabilité générale qui règne encore et qui, pour une économie aussi ouverte que celle de Genève, engendre des incertitudes, certains faits, bien acquis, ceux-ci, planent sur l'état des finances à venir : investissements extrêmement conséquents sur les infrastructures communales, transfert de charges du canton, notamment sur les questions sociales (vieillesse de la population, lutte contre la précarité) et de sécurité publique (police de proximité) ou encore extension des politiques publiques en faveur des tout-petits jusqu'aux ados.

Pour conclure, j'appelle de mes vœux à ce que les travaux de votre Conseil soient menés en tenant compte des explications et du contexte, que nous ne manquerons pas de détailler, si besoin, lors de la commission des finances du 30 octobre.

Le président remercie le maire pour sa présentation et conclut en rappelant que le projet de budget 2024 sera étudié par la commission des finances le 30 octobre.

8. Questions orales / écrites

Aucune question écrite n'a été reçue. Aucune question orale n'est posée

9. Divers

Le président transmet la présidence à la vice-présidente, **Mme Maison**.

Fête du 1^{er} Août

N'ayant pas participé à la séance du Conseil municipal du mois de septembre pour raison de santé, **M. Fuser** n'a pas pu remercier l'exécutif et les membres de l'administration communale pour la fête du 1^{er} Août parfaitement organisée à Avully. Il a eu l'occasion de se rendre à une autre fête du 1^{er} Août, qu'il a trouvée dénuée de tout sens patriotique. Il a donc particulièrement apprécié les feux d'artifice, le feu de joie avec la présence des sapeurs-pompiers, toutes choses qui ont concouru à faire du 1^{er} Août d'Avully une belle fête patriotique.

Commission de l'environnement

M. Fuser s'enquiert de la date retenue pour la prochaine séance de la commission de l'environnement dont le point principal à l'ordre du jour sera le développement du CAD. **M. Dethiollaz** rencontrera mardi prochain la société avec laquelle la commune collabore et il proposera une date après cette réunion.

Parcelle au chemin de Chalut

M. Fuser rappelle qu'une parcelle située au chemin de Chalut a été vendue. Il s'agit d'une parcelle de 2'587 m² en zone agricole, sur laquelle est érigé un bâtiment cadastré avec un logement. Après avoir demandé à l'exécutif de prendre davantage d'informations sur cette parcelle, il lui a été répondu qu'étant en zone agricole, ce bâtiment serait détruit. Il a constaté que cela n'a pas été le cas, la maison ayant même été rénovée. Il estime que la commune d'Avully aurait pu acquérir un bien immobilier à peu de frais, pour y développer des jardins familiaux, une maison des jeunes ou autres. Il prend une part de responsabilité, car il aurait peut-être dû insister davantage.

La séance est levée à 20h10.

10. Huis-clos : examen d'une demande de naturalisation

Le Président

La Secrétaire